



A Carcassonne, le 21 août 2025

Note à l'ensemble des agents communaux

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par :

Annick GOMES

Assistante de Direction

annick.gomes@mairie-carcassonne.fr

04.68.77.71.45

Conformément au Protocole d'Aménagement du Temps de Travail, il est accordé à l'occasion de la rentrée scolaire 2025, 2 heures d'autorisation d'absence aux parents ayant la charge d'enfants admis en *maternelle, primaire et classe de sixième*, et ce afin de les accompagner dans la mesure où leur présence s'avère indispensable.

Les agents concernés veilleront à remplir le bulletin d'autorisation spéciale d'absence ci-joint et à le faire valider par leurs supérieurs

Les Directeurs et Chefs de Service prendront soin de retourner ces bulletins à la DRH au plus tôt et veilleront à ce que la bonne marche du service soit assurée et ne soit en aucune manière affectée par l'absence du personnel.

**La Directrice Générale Adjointe
des Services**


Alexandra MECA